Communiqué de presse

Paris, le 5 novembre 2026

Lancement de la 4e édition du « Health At Work Challenge »

Pour cette édition 2026-2027, l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) organise le « Health At Work Challenge » à destination des étudiants de l'enseignement supérieur, en partenariat avec l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP). Ce challenge offre l'opportunité à de futurs ingénieurs et managers de réfléchir collectivement à des pistes d'action et d'optimisation des conditions de travail en entreprise.



Cette année, l'INRS et l'OPPBTP ont décidé d'organiser conjointement le Challenge Health at Work, compétition nationale interécoles, qui contribue à mobiliser les étudiants autour des enjeux de la santé et de la sécurité au travail.

« *Il est essentiel de diffuser une culture de prévention des risques professionnels auprès des futurs ingénieurs et managers. Ce Challenge, organisé avec l'OPPBTP, permet de valoriser l'engagement des écoles qui sensibilisent les managers de demain aux bonnes pratiques de prévention.* » Stéphane Pimbert, Directeur général de l'INRS.

« Chaque année, 14 000 étudiants sont formés par l'OPPBTP et son réseau. En rejoignant le challenge, ce sont tous les établissements supérieurs du BTP qui pourront valoriser leurs enseignements, concourir et proposer les meilleures solutions de prévention. » Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTP.

Qui peut participer à ce Challenge ?

Tous les étudiants de 1er cycle (L3 uniquement) et de 2ème cycle d'écoles d'ingénieurs et de management, toutes filières confondues (marketing, finance, ingénierie, BTP, chimie, informatique…), peuvent participer, sans frais d'inscription. Ce défi offre la possibilité de concourir en équipe, dans des catégories distinctes en fonction du degré de connaissances des étudiants en santé et sécurité au travail (une catégorie « initiés » et une catégorie « confirmés »).

La date limite d'inscription des équipes est fixée au plus tard le **15 janvier 2027.**

En quoi consiste ce Challenge ?

A partir d'une étude de cas interactive commune à toutes les équipes, les participants doivent réfléchir collectivement à un projet de prévention et d'optimisation des conditions de travail en entreprise. Le challenge est organisé en deux phases :

- une phase de qualification à distance **le 21 janvier 2027**. L'épreuve consiste à présenter une synthèse de constats et de propositions de mesures de prévention adaptées à l'étude de cas,

- une phase finale organisée le **16 mars 2027** dans les locaux de l'INRS, pendant laquelle les équipes qualifiées viennent défendre leur projet, en mettant l'accent sur des pistes d'actions concrètes pour améliorer les conditions de travail et réduire les risques professionnels.

Les productions réalisées lors des épreuves de qualification et lors de la finale sont examinées par deux jurys composés de représentants de l'OPPBTP, de l'INRS et de caisses régionales du réseau Assurance maladie – Risques professionnels.

A l'issue de la finale nationale, pour chaque catégorie « initiés » et « confirmés », un classement des trois meilleures équipes sera établi et des prix seront décernés à chaque étudiant finaliste.

Pour en savoir plus et retrouver le bulletin d'inscription

A propos de l'INRS : L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) est une association loi 1901, créée en 1947 sous l'égide de la Cnam, administrée par un Conseil paritaire (employeurs et salariés). De l'acquisition de connaissances jusqu'à leur diffusion, en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser une culture de prévention dans les entreprises et proposer des outils adaptés à la diversité des risques professionnels. L'action de l'INRS s'articule autour de quatre missions complémentaires : études et recherche, assistance, formation, information. L'INRS, c'est aujourd'hui 550 collaborateurs répartis sur deux sites, à Paris et en Lorraine. L'INRS est financé par la Sécurité sociale – Accidents du travail / Risques professionnels.

À propos de l'OPPBTP : Créé en 1947, l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est un organisme paritaire sous tutelle du ministère du Travail, dédié à la prévention des risques professionnels dans le BTP. Avec près de 400 collaborateurs répartis dans 14 agences régionales, il informe, conseille, accompagne et forme les professionnels pour développer la culture de prévention, améliorer les conditions de travail et faire de la prévention un levier de performance.

Contacts presse :
Marie-Eva Planchard - 01 40 44 14 40 - marieeva.planchard@inrs.fr
Solange Delpech - 01 46 09 26 76 - Solange.delpech@oppbtp.fr
Pauline Lardy - 01 46 09 26 54 - Pauline.lardy@oppbtp.fr